

ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

adoption

Question écrite n° 58620

Texte de la question

M. André Aschieri souhaite attirer l'attention de Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, sur le problème de l'adoption par les couples non mariés. Ainsi, la procédure d'agrément pour un couple marié prend en compte les deux personnes formant le couple alors que lorsqu'il s'agit d'un couple non marié, l'agrément n'est délivré qu'à l'un des deux membres du couple, ce qui pose le problème du choix de celui qui recevra l'agrément et qui sera par conséquent le parent officiel de l'enfant. Aussi, il attire son attention sur les difficultés générées par ce type de situation notamment en cas de séparation du couple et lui demande si elle ne juge pas opportun d'envisager une modification urgente de la loi.

Données clés

Auteur : M. André Aschieri

Circonscription : Alpes-Maritimes (9e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 58620

Rubrique: Famille

Ministère interrogé : justice Ministère attributaire : justice

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 5 mars 2001, page 1329